

Sainte-Croix-Vallée-Française

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Étaient présents : Jean HANNART, Maire, Président de séance,

- Hélène BRUNETEAU, Vincent DELORY, Michel THYRARD, Adjoints,
- Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, , Christophe MAURIN, Conseillers municipaux,

Étaient absents : , Bruno MARK, Julien LESPINE ,Patrick ROUX

Procurations : Julien LESPINE à Joani GASTOU, Patrick ROUX à Cécile HUGON.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire de séance : Joani GASTOU

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité

III – INFORMATIONS GENERALES

- Confirmation des demandes de DETR auprès de la sous-préfecture (voir compte rendu CM précédent)
- Information sur la réunion avec le conseil général à propos du plan triennal pour la contractualisation à prévoir pour le dernier trimestre 2015. Proposition de programmation de travaux classés par priorité.
- Information suite réunion avec le conseil général et le cabinet Gaxieu à propos de nos assainissements : le cout du « schéma directeur des assainissements » devrait pouvoir être réduit après accord avec l'Agence de l'eau.
- Information sur la réunion avec « Concordia » :Les délais sont trop courts pour envisager un chantier l'été 2015.
- Informations compte rendu commission mixte travaux et finances : Les priorités ont été définies (eau- assainissements et bâtiments communaux). L'élaboration du budget prendra en compte ces priorités.

IV- DELIBERATIONS

- Vote des restes à réaliser pour les sections d'investissements.
- **Objet : Projet de construction d'un garage communal**

Le maire expose au conseil que la Communauté de Commune de la Cévenne des Hauts Gardons, sur la proposition du conseil municipal de la commune de sainte Croix Vallée

Française, a délibéré favorablement pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage d'un garage situé sur la Zone Artisanale de Sainte Croix- Moissac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'abandon du projet de construction d'un garage communal au profit du projet intercommunal.

Objet : Programme de Voirie 2015 - Chemin de Ségaliérette

Le maire propose au conseil municipal, suite aux devis et classement par ordre d'urgence proposés par Lozère Ingénierie :

- La réfection de la voie communale de Ségaliérette. Le devis estimatif sur 220 mètres s'élève à 6 916, 27 € TTC

Le conseil municipal entendu cet exposé accepte cette proposition par 9 voix pour et une abstention demande une subvention au département, au titre des subventions exceptionnelles de voirie et établit le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux : 5 763.56 € HT soit 6 916.27 TTC

VEXC 2014 : 2276.80 TTC

Fonds propres : 4639.47 TTC

Programme de Voirie 2015 – La Rouveyrette

Le maire propose au conseil municipal, suite aux devis et classement par ordre d'urgence proposés par Lozère Ingénierie :

- La réfection de la voie communale de La Rouveyrette. Le devis estimatif sur 630 mètres s'élève à 25 787.92 €TTC

Le conseil municipal entendu cet exposé accepte cette proposition à l'unanimité, demande une subvention au département au titre des subventions exceptionnelles de voirie et établit le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 21 489.93 €HT soit 25 787.92 TTC

PEVC 2015 : 7 058.25 TTC

PED 2015 : 2102.52 TTC

Subvention Intempéries : Aussi haute que possible

Objet : PED 2015 - ARCHIVISTE

Le maire expose au conseil que dans le cadre du travail de réaménagement et de réorganisation de la mairie, la collectivité peut faire intervenir l'archiviste départemental afin de mettre en place le modèle d'archivage préconisé. L'archiviste départemental intervient sur :

- Le tri des documents à éliminer et à conserver
- Le classement des documents à conserver et un inventaire (jusqu'en 1982)
- Conseil et formation du personnel à la gestion des archives
- Mise en place d'un plan de classement

Le devis s'élève à 4250 €TTC

Plan de financement proposé PED 2015 : 2 125.00 Autofinancement : 2 125.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'intervention de l'archiviste départemental et autorise le maire à demander une subvention au titre du PED 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 21 h 30.